



Commune de
LAVEY-MORCLES

Préavis de la Municipalité
au Conseil communal

N° 10/2024

**Obtention d'un crédit
d'étude pour la
sécurisation du
village contre le
ruissellement et les
inondations**

Lavey, le 7 octobre 2024

Au Conseil communal de Lavey-Morcles,

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le présent préavis traitant de l'obtention d'un crédit d'étude pour la sécurisation du village contre le ruissellement et les inondations.

Préambule

Contexte

Lors de fortes pluies, le village est régulièrement confronté à la problématique de ruissellement qui provoque régulièrement des inondations d'importance variée, tant sur le domaine public que chez des propriétaires privés. En décembre 2021, un préavis pour la réalisation de l'étude et l'établissement d'un avant-projet au ruissellement et aux inondations à Lavey-Village avait été validé.

Dans le cadre de cette étude préliminaire et avant-projet, différentes options de sécurisation contre le ruissellement provenant des versants du Grand Bois de Ban et contre les inondations provenant des débordements du Courset ont été évaluées. A ce stade, les mesures suivantes ont été considérées et privilégiées :

Quartier de Plambuit (et village)

Ouvrage de dérivation en amont du quartier (ouvrage à ciel ouvert ou ouvrage enterré), permettant d'intercepter et d'évacuer directement dans le Courset les eaux de ruissellement (partie amont du versant), ainsi qu'éventuellement, dans le cas d'un ouvrage à ciel ouvert, les eaux provenant de débordements du Courset.

Village

Gestion des écoulements en surface (mesures de guidage principal, protection à l'objet, ...) permettant de limiter l'effet des inondations, sans toutefois les supprimer complètement (pour les ruissellements de surface provenant de la partie aval du versant).

Ce préavis porte uniquement sur le premier objet (ouvrage de dérivation amont). L'étude vise à développer cet objet au stade de projet définitif et d'établir un dossier d'enquête publique. Il s'agit en particulier d'affiner encore l'étude de variante qui n'a pas été totalement aboutie lors de la phase précédente. Cet affinage est notamment nécessaire pour déterminer d'éventuelles mesures à prendre directement sur le Courset pour garantir la combinaison optimale de mesure pour le quartier et le village, en tenant compte également des considérations foncières liées aux aménagements envisagés.

Un certain nombre de points restent ainsi à étudier préalablement à la phase de projet définitif, notamment à la suite des remarques et demandes formulées par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV).

Description des prestations

Les prestations considérées pour ce projet sont les suivantes :

Avant-projet

- Analyse et étude de mesures de sécurisation pour la rive gauche du Courset au droit et à l'aval du dépotoir. Réévaluation de la propagation des débits débordés pour l'état actuel et avec les mesures.
- Affinement de l'hydrologie du ruissellement. A ce stade, les débits et volumes ont été évalués sur la base du modèle hydrologique GESREAU. Il s'agira notamment d'évaluer si d'autres méthodes peuvent être appliquées.
- Réévaluation des mesures et variantes identifiées en phase précédente pour la sécurisation du quartier de Plambuit, en tenant compte d'une sécurisation des débordements du Courset par des mesures spécifiques, et de l'affinement de l'hydrologie.
- Analyse comparative des variantes et détermination de la combinaison optimale pour la sécurisation du quartier et du village. Mise à jour de l'analyse coûts-bénéfices.

Projet d'ouvrage

- Développement des mesures retenues en phase d'avant-projet pour le ruissellement et les débordements du Courset.
- Evaluation des aspects forestiers, dossier de défrichement (cordon boisé le long du Courset et aire forestière vers le dépotoir).
- Protection des sols : description de l'état initial, évaluation des impacts, concept de gestion et de protection des sols, cahier des charges pour suivi pédologique en phase de réalisation.
- Avant-métrés et mise à jour de l'estimation des coûts des travaux
- Rapport technique
- Plans du projet

Procédure de demande d'autorisation, enquête publique

- Etablissement du dossier d'enquête publique :
 - o Documents techniques
 - o Dossier de défrichement – plan et formulaires
 - o Intégration du plan d'enquête et des plans et documents liés aux procédures foncières (*l'établissement des conventions et documents annexes nécessaires aux procédures foncières seront traitées par le géomètre, Commune et DGE.*)

Coût de l'étude

Avant-projet	Fr.	16'840.90
Projet d'ouvrage	Fr.	48'067.10
Demande d'autorisation	Fr.	5'341.20
Géomètre et frais divers	Fr.	24'750.80
Total (TTC)	Fr.	95'000.00

Subvention

Le coût de l'étude sera subventionné à hauteur de 95%. Ce subventionnement est lié à la réalisation des travaux qui seront également subventionnés à hauteur de 95%.

Amortissement

Le 29 novembre 2023, le Conseil d'Etat a adopté la révision partielle du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCOM) fixant les durées d'amortissement. Par conséquent et dans le cadre des travaux relatifs à ce préavis, un amortissement de 10 ans sera appliqué dès la fin de l'étude.

Synthèse

Total coût de l'étude	: Fr. 95'000.-
Financement	: Prélèvement aux liquidités
Imputation	: Bilan compte n° 9141.23

